

Motion

relative au programme de dépistage de la besnoitiose généralisée à l'ensemble des cheptels bovins lozériens

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 18 novembre 2022 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition du GDS

Adopte la motion suivante

CONSIDÉRANT

- ✦ Que la situation lozérienne vis-à-vis de la besnoitiose est hétérogène, certains territoires étant touchés depuis plusieurs décennies, alors que d'autres semblent relativement épargnés, mais que cette situation n'est que partiellement connue,
- ✦ Que les conséquences sanitaires de la maladie sont majeures, par les mortalités directes ou indirectes qu'elle provoque, et par son impact sur la reproduction,
- ✦ Que la situation de certains de nos cheptels vis-à-vis de cette maladie est particulièrement délicate, tant en termes de nombre d'animaux malades que d'animaux infectés asymptomatiques contaminants,
- ✦ Que la préoccupation nationale grandissante des établissements de sélection, des organismes de ventes de reproducteurs, des départements peu affectés et d'autres pays européens vis-à-vis de cette maladie porte un préjudice sévère à nos élevages,
- ✦ Que l'impact économique de la besnoitiose que constituent les ventes non abouties, l'impossibilité d'entrer en station des reproducteurs séropositifs, les contraintes de participation aux concours ou encore les problématiques d'installation en cas de reprise de cheptels positifs, peut rapidement mettre en péril certains de nos élevages,
- ✦ Que l'avancée d'autres départements sur la connaissance des statuts de leurs cheptels ou sur un assainissement généralisé risque de taxer définitivement les territoires très impactés de « zones épidémiologiquement défavorables » au regard de la besnoitiose,

SOULIGNE

- ✦ Que la besnoitiose n'est pas une maladie règlementée et n'est donc pas régie par un Arrêté Ministériel,
- ✦ Qu'un dépistage de grande ampleur de la maladie est prévu en 2022-2023 sur tous les cheptels d'Occitanie,
- ✦ Que l'objectif premier d'un dépistage généralisé de la besnoitiose est de disposer d'une cartographie exhaustive de la situation lozérienne, de permettre aux cheptels non infectés de le rester et d'accompagner les cheptels infectés,
- ✦ Que les résultats d'un tel dépistage resteront strictement confidentiels et ne seront pas accessibles aux départements hors Occitanie

DEMANDE

- ✦ Un soutien des différentes Organisations Professionnelles Agricoles à l'action d'envergure de dépistage généralisé de la besnoitiose programmé par le GDS 48 et la FRGDS Occitanie au cours de la campagne de prophylaxie 2022-2023,
- ✦ Un appui de principe des demandes de financement portées par le GDS 48,
- ✦ L'adoption d'un discours univoque de tous les acteurs de la filière bovine sur l'intérêt et la pertinence d'un tel dépistage et une sensibilisation des éleveurs sur l'impact économique

Délibéré à Mende, le 18 novembre 2022

La Présidente
Christine VALENTIN

